



DE L'ISÈRE

---

MAIRIE  
de  
SAINT CLAIR DE LA TOUR  
38110

---

Le 25 janvier 2018

Tél : 04 74 97 14 53 – Fax : 04 74 97 81 75  
e-mail : mairie@stclairdelatour.com

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2018

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Présents : 18  
Votants : 22

L'an deux mil dix-huit, le 23 du mois de janvier,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clair de la Tour, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François DELDICQUE, Maire,

**PRESENTS** : Mmes et MM. Jean-François DELDICQUE, Monique SOULIER, Xavier LE DUFF, Christophe JULLIAN-DESAYES, Thierry SOHIER, Michel BELANTAN, Jean-Claude PELISSE, Brigitte MIGNOT, Luc LAURENT, Sylvie DRAME, Maryline BOROWIAK, Marjorie COURBI, Emmanuel EGLAINE, Claire KERRINCKX, Luc BASSETTE, Kathia VENDONIS, Patrick BLANDIN, Simon MIGNOT,.

**POUVOIRS** : Magali GRISEL donne pouvoir à Xavier LE DUFF  
Jean-Claude BIETRIX donne pouvoir à Thierry SOHIER  
Gabriel PERICAS donne pouvoir à Luc BASSETTE  
Emmanuel MORESTIN donne pouvoir à Jean-François DELDICQUE.

**ABSENTE** : Jacqueline GUICHARD.

**SECRETARE DE SEANCE** : Maryline BOROWIAK.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour pour cette réunion du conseil municipal :

- ✓ Présentation par le Directeur de l'Institut des Risques Majeurs du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- ✓ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 décembre 2017
- ✓ Demande de subvention exceptionnelle pour intervention à l'école maternelle
- ✓ Demande de subvention pour sortie scolaire annuelle 2018 de l'école maternelle
- ✓ Augmentation des tarifs des photocopies
- ✓ Questions orales.

### 1. Plan Communal de Sauvegarde : PCS - Délibération N° 2018-01-1

M. GIANNOCARO, Directeur de l'IRMA, l'Institut des Risques Majeurs, présente ce qu'est un Plan Communal de Sauvegarde et il indique qu'il assistera la Commune sur la mise à jour

complète du PCS actuel: Plan Communal de Sauvegarde. Des subventions des partenaires : Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, Département de l'Isère, Etat, SMABB leur permettront d'accompagner la Commune dans la démarche.

Une stagiaire de type « master » : « gestion des risques » sera opérante d'avril à septembre 2018 sur ce thème de la « refonte » du PCS. Cette stagiaire devra travailler sur :

- le diagnostic des risques et la cartographie opérationnelle
- l'ergonomie documentaire du PCS, un PCS universel sera transmis qu'il s'agira d'adapter à la commune dans le cadre de ce stage.
- l'implication civile et citoyenneté des agents de la collectivité dans les dispositifs hors heures ouvrables (tout le monde n'a pas d'astreintes)
- l'ergonomie du Poste de Commandement Communal (PCC) : plan et agencement de la pièce mise à disposition
- son maintien opérationnel dans la durée : plan de formation, plan d'investissement en petit matériel...

La Commune conventionnera avec l'université et le stagiaire, l'IRMA fera un tutorat du stagiaire dans la conduite de projet en appui de la commune. La stagiaire consacrera près de 900 heures sur le dossier du PCS de ST CLAIR DE LA TOUR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de refondre le PCS, de provisionner la dotation de la stagiaire : 3 000 € sur le Budget Primitif 2018 et de lui fournir un logement durant la période de son intervention,
- D'identifier et d'entériner les élus porteurs du projet : M. J.F. DELDICQUE, Maire et Mme M. SOULIER, 1<sup>ère</sup> Adjointe, le chargé de mission PCS parmi les agents de la commune : Mme C. MAJCHRZAK et constituer un groupe de travail : auquel participeront : Mme M. COURBI et MM. X. LE DUFF et M. BELANTAN pour accompagner le pilotage du projet.

## **2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 décembre 2017 – Délibération N° 2018-01-2**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 3 voix contre, 3 abstentions et 16 voix pour

- Approuve le compte-rendu du conseil municipal du 19 décembre 2017 tel qu'il a été communiqué aux élus, affiché et diffusé.

## **3. Demande de subvention exceptionnelle pour intervention à l'école maternelle : Délibération N° 2018-01-3**

M. T. SOHIER indique que les enseignantes de l'école maternelle du Foulon demandent une subvention exceptionnelle à la Commune en 2018 pour faire venir le Centre KAPLA, qui est intervenu l'année 2017 à l'école élémentaire. Elles demandent cette subvention exceptionnelle d'un montant de **566 €**. Elles indiquent que l'animation concernerait 115 enfants, soit toutes les classes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal vote cette subvention de 566 € à l'école maternelle pour la venue du Centre KAPLA.

## **4. Demande de subvention annuelle pour sortie scolaire pour l'école maternelle du Foulon – Délibération N° 2018-01-4**

M. T. SOHIER fait part à l'assemblée du fait que la Directrice : Mme Sandrine MOULIN a transmis une demande de subvention pour la sortie « nature » annuelle de l'école maternelle qui se déroulera cette année le 24 mai 2018 au Col de Porte en Chartreuse. Les enseignantes sollicitent le versement de la subvention de 7 € par élève, soit pour 115 enfants : **805 €**.

Le budget prévisionnel transmis fait apparaître un coût pour cette sortie de 2 178 €, dont 1 200 € de car, 840 € de rémunération des animateurs CARTUSIANA, 115 € de location de salle hors sac. Les autres recettes ne sont pas encore connues.

Selon la délibération en vigueur, la somme de 805 € sera décomptée du total maximum de subventions pour les deux écoles soit 3 600 €, il restera 2 795 € maximum pour toutes les sorties de l'école élémentaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal vote cette subvention de 805 € à l'école maternelle pour leur sortie « nature » annuelle.

Les élus indiquent qu'il conviendrait de réunir la commission « scolaire » pour qu'elle se prononce sur les montants à allouer pour les sorties scolaires et sur le fait qu'il n'y aurait plus de subvention « exceptionnelle » et que toutes les sommes seraient additionnées dans une limite fixée par le Conseil Municipal pour chaque école : élémentaire et maternelle.

Une réunion de la commission « scolaire » sera programmée prochainement.

## **5. Augmentation des tarifs des photocopies - Délibération N° 2018-01-5:**

M. X. LE DUFF rappelle que la régie des photocopies a été créée par délibération du 25 mars 2013. Il indique que les tarifs n'ont jamais été réévalués et sont les suivants :

Pour des photocopies noir et blanc uniquement :

- Format A4 : 0.20 € la photocopie simple - 0.30 € pour une photocopie recto/verso
- Format A3 : 0.40 € par photocopie simple – 0.50 € la photocopie recto/verso.

Il propose d'augmenter de 0.10 € le coût des photocopies noir et blanc, soit :

- Format A4 : 0.30 € la photocopie simple – 0.40 € pour une photocopie recto/verso
- Format A3 : 0.50 € par photocopie simple – 0.60 € pour une photocopie recto/verso.

Après en avoir délibéré et par 6 voix contre et 16 voix pour, le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs ci-dessus à compter de la date d'effet de la délibération.

## **6. Questions orales :**

M. le Maire indique qu'il a reçu une remarque de M. Patrick BLANDIN au sujet du **bulletin municipal 2018** et du fait que les membres du conseil municipal siégeant dans les commissions des Vals du Dauphiné ne sont pas mentionnés.

Il indique que sur les bulletins municipaux des années précédentes : 2017-2016, les membres siégeant dans les commissions des Vallons de la Tour n'étaient pas non plus mentionnés et qu'en aucun cas, il s'agit d'une omission délibérée.

Cette mention sera faite pour le prochain bulletin municipal 2019.

M. le Maire signale l'Invitation de la Commune Libre de la Place de la Liberté à La Tour du Pin pour une remise de chèques aux associations le 27 janvier 2018.

Le dimanche 11 février 2018 en matinée : boudins à la chaudière de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de La Toujr du Pin à la caserne.

Fin du conseil municipal à 20h30